

Perceptions de la vulnérabilité au Bénin : la voix des enfants en situation difficile

Auteurs : (1) Alphonse M. AFFO, doctorant à l'Université d'Abomey-Calavi. Tel. (229) 95 852 034/66 414 016 Email : alphaffo@yahoo.fr, amaffo@gmail.com

(2) Léonie A. TOVO, facilitateur communautaire ONG Africare Bénin Tel. (229) 95 406 300/ 96 331 390 Email : altovo2000@yahoo.fr

Introduction

L'avenir de toute Nation est influencé par les conditions de vie de ses enfants dont le bien-être requiert la mise en œuvre de politiques fondées sur les Droits humains. A cet effet, la communauté internationale recommande le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui offre un cadre international permettant de garantir droits et protection aux enfants (Nations Unies, 1989). En plus de la CDE (1990), le Bénin a ratifié en 1996, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (OUA, 1996) ce qui traduit son engagement à garantir aux enfants le droit à la vie et au développement.

L'intérêt du pays pour les enfants, résulte de leur vulnérabilité (comparés aux adultes, les enfants sont par nature vulnérables) et de l'enjeu qu'ils représentent pour le développement d'une Nation. En effet, les indicateurs de mesure de la pauvreté montrent que la situation des enfants s'est plutôt dégradée au cours de ces dernières années (République du Bénin, 2007 ; OCS, 2007 ; PAM et al, 2009). Les crises successives qui touchent les populations ont engendré des conséquences plus durement ressenties par les enfants. Par ailleurs, selon une étude de la Banque mondiale (2006), le cercle pauvreté-vulnérabilité empêche les ménages ruraux de sortir de la pauvreté et est susceptible de conduire les populations qui étaient en mesure d'améliorer leur situation à retomber dans la pauvreté. Ainsi, les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté peuvent être rapidement perdus si des mécanismes ne sont pas mis en place pour atténuer les facteurs de vulnérabilité. Bien qu'en général, la vulnérabilité des enfants soit un état relatif, elle est susceptible de s'aggraver en raison des chocs subits (pays, parents et enfants) et les enfants en situation difficile en sont particulièrement victimes.

Malgré les progrès accomplis par le Bénin dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) concernant les enfants (objectifs 1, 2, 4, 7), beaucoup d'indicateurs témoignent de leur vulnérabilité qui revêt des formes diverses dont les manifestations peuvent être à la fois active, passive ou silencieuse. La lutte contre la vulnérabilité requiert le recours à de nouvelles approches qui intègrent au premier plan les aspirations propres aux enfants : la voix des enfants. Afin de mieux connaître la situation des enfants et de faire un meilleur ciblage des politiques sociales, le Gouvernement béninois, avec l'appui de l'UNICEF a initié en complément aux enquêtes quantitatives, une étude qualitative pour avoir un aperçu sur les enfants en situation difficile (handicapés, de rue, orphelins, bouviers, victimes de traite, travailleuses de sexe, etc.). Cette étude constitue une opportunité pour le Gouvernement de disposer d'un état des lieux actualisé sur la situation des enfants afin de mieux orienter les politiques économiques et sociales, et notamment les allocations budgétaires en leur faveur. L'approche de la vulnérabilité retenue ici est la probabilité de non jouissance des Droits essentiels.

Données et méthode

Les données proviennent d'une étude anthropologique réalisée en 2010 dans le cadre de l'analyse de la situation des enfants au Bénin (SITAN). L'étude est conduite avec des enfants en situation difficile du Nord, du Centre et du Sud Bénin. Au total, 51 entretiens individuels (24 garçons de 9-17 ans, 27 filles de 9-17 ans) conduits sous forme de causerie à l'abri des regards

des parents d'enfants et 9 entretiens de groupe (5 avec les garçons et 4 avec les filles) ont été menés. Chaque entretien de groupe comprenait 10 participants en moyenne avec lesquels des causeries ont été animées dans un endroit neutre. Les entretiens ont été réalisés séparément pour les filles, et les garçons. L'identification des participants aux entretiens a été facilitée par la collaboration des personnes ressources (Chefs de Centre de Promotion Sociale, corps habillés, leaders religieux, leaders politico-administratifs, etc.) habituées à travailler avec les enfants. Au total 18 villages ou quartiers de ville ont été visités dont 8 en zone rurale. Dans chaque localité d'investigation, les entretiens individuels et/ou de groupe ainsi que des observations empiriques ont été réalisés avec les cibles (élèves, apprentis, enfants non scolarisés et non occupés) en fonction des spécificités de vulnérabilité qui caractérisent chacune d'elles. Dans la plupart des cas, les entretiens ont été conduits en langues locales et enregistrés sur des cassettes audio. Ils ont été ensuite transcrits sur support informatique et faits l'objet d'une analyse de contenu.

L'observation directe a par ailleurs permis, dans un contexte d'intervention de projets et d'ONG, de confronter les discours normatifs que tiennent certains acteurs à la réalité quotidienne. C'est le cas des responsables de sites de prostitution, membres de comités de lutte contre la prostitution de mineures qui déclarent ne plus accueillir cette catégorie de filles alors que l'observation à certaines heures (nuit) prouve le contraire. Les outils de collecte ont permis d'examiner : (i) la perception des droits des enfants pour le secteur concerné (santé, éducation, protection, participation) ; (ii) les vécus, (iii) l'identification des causes des problèmes et (iv) la disponibilité et l'utilisation des services. Les données recueillies ont été dans la mesure du possible, triangulées pour en valider tant soit peu la véracité.

Principaux résultats

Les résultats indiquent que dans l'ensemble, les enfants ne connaissent pas leur droit tel que prescrit par la CDE. Il en est de même pour les parents qui s'attellent à l'application des us et coutumes en usage dans leur milieu de vie. Plus spécifiquement, on observe une certaine unanimité en termes de reconnaissance du droit des enfants à la vie, à la santé et à l'éducation et dans une moindre mesure, du droit à la protection. Par contre le droit à la participation semble globalement moins reconnu. Dans la pratique, les droits à la santé et à l'éducation paraissent les plus respectés alors que le droit à la participation l'est moins. Certains aspects du droit à la protection semblent plus respectés en milieu urbain (apparemment il n'existe pas de mutilation génitale féminine en ville) alors que d'autres le sont plus en milieu rural ou bien, ils y connaissent une mutation (en campagne les enfants ne mendient pas dans la rue ; c'est en revanche dans ce milieu que les filles sont précocement données en mariage et les garçons, plus soumis aux travaux agricoles).

Perceptions de la vulnérabilité

De façon générale, la vulnérabilité est perçue par les enfants comme la difficulté qu'ils éprouvent à s'alimenter, à se soigner, à s'instruire convenablement et à s'épanouir. C'est également un déficit de proximité et de communication entre parents et enfants. Elle est, dans certains contextes, perçue comme un fort contrôle social des adultes sur les enfants, perturbant ainsi la liberté de ces derniers et dans d'autres, comme l'abandon des enfants à eux-mêmes et leur exposition aux vices.

« Il y a des enfants élèves qui faute de moyens financiers, abandonnent les classes pour vaquer à de petites jobs, se livrer à la débauche, etc. Si tu es en apprentissage ou tu fais quelque chose,

c'est toi-même qui dois te battre pour survivre». FGD, filles victimes d'exploitation, Klouékanme (Centre Bénin).

« Je suis portefaix ; je gagne 50F par colis. Par jour je travaille parfois à partir de 5h du matin. Je gagne par jour entre 1000f et 2000F. Je dépense tout l'argent que je gagne dans l'alimentation. Je peux tout bouffer en une seule journée car j'ai souvent faim et je mange beaucoup. Même si je ramenaient l'argent au CEO (Centre d'Ecoute et d'Orientation où je dors), mes camarades vont me le voler ; pourquoi alors faire d'économie ? Je mange surtout Akassa avec tête de poisson. Quand je ne suis pas rassasié, je mendie chez les bonnes dames du marché ... L'autre chose est que lorsque tu ne dors pas au CEO et tu reviens le matin dans les baraques, les maîtres t'insultent et te jettent de la pierre car ils veulent que nous (enfants de la rue) dormions tous au CEO... C'est après ma fugue que mon patron a refusé que j'apprenne le ferrailage chez lui. Sur le chantier, ce sont les sous patrons surtout qui me frappent et bouffent mon argent de petit déjeuner. Par dortoir au CEO, il y a beaucoup de garçons et certains urinent dans le lit...». Garçon de la rue, 12 ans, Cotonou (Sud Bénin).

Causes de la vulnérabilité

Les conditions de vie des parents sont citées comme influençant pour une grande part la situation de vulnérabilité des enfants. En effet, la vulnérabilité des enfants semble d'abord relever de la position des parents au sein de la communauté. Elle est sous-tendue par des facteurs socioéconomiques, socioculturels et la responsabilité de l'Etat. Les facteurs socioéconomiques se manifestent par le manque de moyens pour subvenir aux besoins élémentaires des enfants. Les facteurs socioculturels cités sont l'ignorance des droits des enfants par les parents et par les enfants eux-mêmes, la manipulation des enfants par certains parents et adultes sous le prétexte du respect des us et coutumes. La responsabilité de l'Etat est perçue comme la mauvaise répartition des ressources publiques sur le territoire national, ce qui renforce les reflexes identitaires ou communautaires. A ces facteurs, il faut ajouter les intempéries.

La vulnérabilité est par ailleurs, perçue par les enfants comme l'incapacité des parents à faire face à leurs responsabilités, à leurs devoirs. Ainsi, les enfants estiment que si les parents se préoccupaient et s'investissaient suffisamment dans leur bien-être, ils seraient à l'abri de certaines privations qu'ils vivent.

« Je vous jure que si tu as une bonne mère et un bon père, tu es sauvé. Partout où tu es, ils sont avec toi et t'assistent. Si quelqu'un te provoque, il faut être tolérant et patient car un jour toi aussi tu auras des enfants ». FGD, *enfants talibés Malanville*.

« C'est le manque de moyens des parents qui fait que les enfants malades ne sont pas soignés. Les enfants eux-mêmes n'étant pas grands pour se prendre en charge. Il y a des enfants qui préfèrent aller au marché ou sortir pour travailler et avoir de l'argent. Les parents ne peuvent pas les envoyer à l'école. Le travail des enfants n'est pas mauvais si un enfant travaille pour aider ses parents à la maison ou au champ. Placer les enfants pour prendre de l'argent, c'est ça qui n'est pas bon parce qu'il y a des gens qui maltraitent les enfants » *Garçon bouvier, 16 ans, Malanville*.

« Pour moi, la vulnérabilité c'est le manque de moyens qui fait que les parents ne nous donnent pas ce que nous voulons... ». FGD, *garçons bouviers, Tchaourou*.

« La vulnérabilité c'est quand tu veux faire quelque chose, que tu n'arrives pas et tu n'a pas non plus quelqu'un pour t'aider à le faire. Aussi, lorsque tu veux faire ce qui est bien et tu n'en as pas les moyens. C'est une faiblesse qu'on n'arrive pas à surmonter ; c'est comme la maladie et la pauvreté. C'est parce que les enfants ne peuvent pas choisir eux-mêmes ce qu'ils désirent qu'ils sont vulnérables. Si les parents n'ont pas les moyens aussi ». Fille, 16 ans, travailleuse du sexe, Malanville.

« Il y a quelque chose que moi je veux dire à nous qui travaillons ici au marché Dantokpa. Tu te lèves le matin, tu ne te brosses pas les dents et tu commences à manger. Ça nous rend aussi

malade. C'est ce que nous ne savons pas... Il y a des choses à Dantokpa ici que les *Dogbe* (enfants de la rue) font et ce n'est pas bon. Ils ramassent les débris de nourriture qu'ils mangent ». FGD, enfants de la rue Cotonou.

Les enfants vulnérables sont victimes de discrimination et de privations de plusieurs ordres. La tendance à certaines formes de vulnérabilité semble toutefois plus perceptible en milieu rural (déscolarisation, non scolarisation, mariage précoce et/ou forcé, etc.). Par ailleurs, la découverte d'enfants dits sorciers prend graduellement de l'ampleur en milieu urbain notamment au sein des églises chrétiennes. La vulnérabilité chez les enfants handicapés les expose aux supplices de la tradition.

Les privations vécues par les enfants par secteur sont les suivantes.

Privations liées à la santé : Dans l'ensemble, la satisfaction des besoins alimentaires des enfants n'est pas assurée. Dans certaines régions, on note une présence massive d'enfants mendiants dans les rues qui se nourrissent des restes d'aliments abandonnés. De même, la faible fréquentation des formations sanitaires (malgré leur existence), s'explique par la mauvaise interaction entre soignants et soignés, les coûts jugés élevés des prestations, le sous équipement de certaines formations sanitaires. On note par ailleurs chez certains parents, un traitement différencié selon qu'un enfant est légitime/biologique ou placé dans le sens que l'enfant légitime est privilégié par rapport aux autres. L'accès à une vie saine soulève de nombreux défis aux enfants qui vivent dans un environnement insalubre favorisé par des comportements peu hygiéniques des parents. Dans certains cas, ce sont les enfants scolarisés qui rapportent en famille, les bonnes pratiques apprises à l'école.



Petits enfants s'amusant avec des bœufs Malanville (Nord Bénin)

« Nous les talibés, nous sommes aussi responsables de certains maux qui nous gênent. Lorsqu'on trouve de la nourriture abandonnée, on la prend et on la mange sans réfléchir, nous lavons certains aliments déjà en décomposition que les gens ont jetés et on mange ça. Lorsqu'on voit un sachet jeté, on prend pour laper ; certains mettent même de vieilles piles dans la bouche. Tout cela est à la base des maux de ventre persistants dont nous souffrons souvent... Ici, il y a trop de déchets. Et c'est ça qui rend beaucoup d'enfants malades. La malpropreté, pourquoi moi je ne l'aime pas ? Vous voyez par exemple une mère préparer la pâte autour des déchets avec des mouches partout ! Dans ces conditions comment peut-on ne pas contracter le choléra ? Il y a des enfants qui se promènent aussi sur les tas d'ordures et lorsqu'ils trouvent des restes d'aliments ils les ramassent pour manger. A la maison si le vent souffle, les déchets entrent dans la nourriture qui n'est souvent pas couverte. Du fait que certains ne couvrent pas les repas, si les maladies viennent avec le vent elles infectent immédiatement le repas et sans le savoir, les enfants mangent cela et tombent malades. Les gens urinent aussi un peu partout et tout cela rend le milieu de vie malpropre... Vous voyez, il y a des herbes et des mouches partout. Or ces mouches là, lorsque les gens défèquent à l'air libre car c'est ce qui se passe ici, elles se posent sur ces déchets et vont plus tard se poser sur les repas des gens, c'est ça qui nous rend malade à Malanville ici. Les gens ne couvrent pas souvent les repas. Quant les mouches se posent sur ces repas, ceux qui les mangent tombent malades. Les gens qui vendent aussi au bord des voies ne couvrent pas leurs marchandises. Toi qui achètes sans le savoir, surtout que beaucoup ne lavent pas les choses, tu manges et tu tombes malade ». FGD, enfants talibés Malanville (Nord Bénin).

« Moi, si je tombe malade on ne me croit pas. On me dit que je suis en train de tromper les gens et ainsi on ne m'amène pas au centre de santé jusqu'à ce que le mal s'aggrave ou bien quelqu'un d'autre arrive dire ah ! Votre enfant est dans cet état et vous l'avez laissé, et c'est souvent ce dernier qui va m'amener au centre de santé... Quand je tombe malade, au lieu de m'amener au centre de santé, on laisse passer un bon moment jusqu'à ce que le mal me surmonte complètement, et au moment où je vais au centre de santé ça demande beaucoup de dépenses. Pendant ce temps, le mal a déjà fait beaucoup de dégâts sur moi ou bien ronge correctement mon ventre... Au moment où je suis tombé malade, mes parents ne m'ont pas acheté de médicament. Ils ne m'ont pas non plus amené dans un centre de santé. Ils m'ont plutôt donné beaucoup de médicaments traditionnels (tisanes) mais le mal persistait au point où, j'ai dû me rendre à Hêta chez ma mère qui m'a fait soigner dans un centre de santé et je suis guéri... Quand nous tombons malades, les parents nous donnent les médicaments périmés achetés au marché et cela nous crée d'autres maladies. Ensuite, ils cherchent plusieurs tisanes et le mal ne cesse pas souvent et ils refusent le raccourci (centre de santé) qui conduit vite à la guérison, jusqu'à ce que le mal s'aggrave et enfin arrivé à l'hôpital, cela nécessite souvent beaucoup de dépenses... Il y a un proverbe qui dit que *"le malade se prête à tout pour sa guérison"* c'est ça qui fait que quand on donne quelques chose on se tait et on prend en espérant que le mal va cesser.» FGD, enfants garçons victimes de traite, Klouekanme (Centre Bénin).

« Les maladies qu'on retrouve ici, c'est la fièvre ; et cette fièvre si tu ne sais pas faire et tu ne dis rien, cela peut te tuer. Il y a une autre maladie, tu es là seulement et tu commences par vomir, et ça c'est à cause du reste du manger de quelqu'un d'autre, qu'on va ramasser pour manger. On ne sait pas si ce dernier a de la maladie dans son corps, quand on prend ça, on tombe malade. Il y a aussi le choléra, le SIDA. Si tu commences avec le SIDA c'est la mort directe ; ça n'a pas de guérison et si tu attrapes le choléra et il n'y a pas de l'argent c'est la mort directe c'est pourquoi on se méfie et avant de manger et on se lave les mains car les endroits souillés où nous avons mis nos mains si on ne les lave pas et on mange, les maladies entrent dans notre corps... Nous les "Dogbe" (enfants de la rue), ce qui nous gêne, est que quand on se lave, on ne trouve pas ce qu'on va porter, s'il pleut on est sous la pluie, si on travaille on sue beaucoup dans nos habits et quand on se lave on remet les mêmes habits et tout ça là c'est des maladies... Si on veut aller au WC, on ne sait où aller. Tous les WC sont remplis. Si tu as envie d'y aller, si tu vas là bas, on va te frapper jusqu'à te dire de laver le WC ». FGD, enfants de la rue, Cotonou (Sud Bénin).

Privations liées à l'éducation : Malgré les mesures de gratuité (plus théorique que pratique) de la scolarisation en vigueur, on note globalement une disparité favorable aux garçons. Les filles sont souvent retenues à la maison pour servir dans les travaux domestiques et/ou marchands ; d'autres sont contraintes au mariage forcé et/ou précoce, etc. Les garçons sont employés dans les travaux agricoles mais contrairement aux filles, ils ont l'avantage que la grande saison des pluies coïncide avec les vacances scolaires, ce qui laisse à certains une chance d'aller à l'école. Par endroits, les effets/impacts des projets de scolarisation des filles sont perceptibles, ce qui induit des disparités en faveur des filles. L'organisation sociale, la division sexuelle du travail, les pesanteurs socioculturelles, bref, une culture qui promeut essentiellement les devoirs de l'enfant, et surtout de la fille, constituent des facteurs qui empêchent certaines catégories d'enfants d'accéder à une éducation de qualité.



Enfants dans un vidéoclub Malanville (nord Bénin)

« Il arrive des fois que certains enfants vont à l'école et ne reviennent qu'à midi pour manger sans qu'on leur donne l'argent pour le petit déjeuner, et comme ça quand ils apprennent leur leçon, ils n'ont pas la conscience tranquille ce qui fait que tous leurs camarades réussissent et eux non.

Parfois même à midi, on ne leur prépare pas à manger à l'heure et ils doivent aller au champ sarcler d'abord». FGD, enfants victimes de traite Klouekanme (centre Bénin).

« J'étais à Porto Novo avec ma tante pour qu'elle m'envoie à l'école. Mais au lieu de le faire, elle me demande d'accompagner ses enfants seulement à l'école... Certains parents refusent que leurs enfants fréquentent l'école et leur préfèrent la vente de divers car cela rapporte immédiatement de l'argent frais. Ces enfants ne peuvent pas s'opposer malgré qu'ils veulent aller à l'école.». FGD, enfants filles orphelines Bohicon (Centre Bénin).

Outre la mauvaise perception de l'école par certains parents, on remarque que des enfants sont contraints d'abandonner l'école pour prendre en charge leurs parents en situation d'indigence notoire.

« Moi qui suis ici maintenant, je vis de ce que je fais. Mon papa qui est là maintenant ne sort plus c'est quelqu'un d'autre qui va lui tenir la main pour qu'il sorte puisqu'il ne voit plus. Je suis seul avec lui qui fait tout et on mange. C'est moi-même qui fais la cuisine. Avant j'allais à l'école, maintenant je ne fréquente plus car dès que la maladie de mon père a commencé il m'a demandé de laisser les classes... Nous mangeons la pâte jusqu'à la sortie du haricot et si ça a beaucoup donné, nous commençons par associer un peu un peu le haricot à la pâte... Maintenant si mes camarades trouvent un job comme labourer un champ et m'invitent, je les suis pour aller le faire. Je cherche aussi du bois de feu pour vendre au marché du centre ville». FGD, enfants garçons victimes de traite Klouekanme (centre Bénin).

Certes, la tendance d'envoyer les enfants à l'école est de nos jours, à la hausse mais elle est accompagnée de cas d'abandon, traduisant une faible rétention du système scolaire qui reste une problématique majeure en Afrique de l'Ouest. Les problèmes d'enclavement par endroits, les débrayages répétés, et le déficit de responsabilité de certains enseignants engagent la responsabilité de l'Etat dans les privations liées à l'éducation.

Privations liées à la protection : Les conditions sociales et matérielles de protection des enfants ne garantissent pas la jouissance de leur droit à la protection. On note néanmoins l'émergence d'un environnement où les questions de protection des enfants sont au cœur des préoccupations.

L'enregistrement des naissances et la possession d'un acte de naissance semblent graduellement faire l'objet de préoccupation au sein des couples/familles. Cependant, certaines femmes continuent d'accoucher en dehors des formations sanitaires pour des raisons d'ordre culturel et financier. La stigmatisation, la violence et l'exploitation sont les privations les plus vécues par les enfants sur le plan social. Bien que la rue semble le lieu de convergence de plusieurs enfants vulnérables, la situation est particulièrement pénible chez les enfants handicapés vivant à domicile car certains sont les victimes désignées de la tradition. Par ailleurs, les enfants sont assujettis à la redistribution des rôles par les personnes plus âgées et le plus souvent au profit de ces dernières. Ainsi, l'exploitation de la main d'œuvre infantile participe des stratégies économiques de survie familiale et reste manifeste sur tout le territoire national. Les employeurs de cette main d'œuvre infantile résident aussi bien en ville qu'en campagne et relèvent quasiment de toutes les catégories socioprofessionnelles.



Enfant apprenti forgeron Tchaourou (Nord Bénin)

Dans ce contexte d'exploitation d'enfant, les filles sont les *proies* les plus recherchées. La prostitution des mineures qui ressemble à une nouvelle forme de violation des droits de l'enfant

est tout aussi perceptible que l'exercice des travaux durs ou à risque par certains enfants. Par ailleurs, si l'infanticide et les mutilations génitales féminines semblent en déclin, la tendance à l'accusation (et aux tentatives d'exorcisme) des enfants *de sorciers* prend de l'ampleur en milieu urbain, notamment au sein des églises chrétiennes.

« J'étais avec la femme de mon père. Elle faisait frire les patates, ignames et des beignets au bord de la voie. Je l'aidais à aller vendre au marché jusqu'à la tombée de la nuit. Si je reviens elle dit qu'il manque de l'argent, et c'est ce que je vis tous les jours. Vu les persécutions auxquelles j'étais soumise, mon grand frère m'a demandé de le rejoindre. Nous étions deux filles à être placées chez la femme de mon père. Nous allions toutes à l'école. Il lui arrive de te demander de laisser les cours pour aller vendre. Si tu refuses, elle ne te donne pas à manger. Et c'est une autre femme de mon père qui me donne à manger et elle s'énerve. La seconde femme lui demande parfois pourquoi elle ne dit pas à sa propre fille de laisser les cours pour aller vendre. Ce qui parfois provoque des mésententes entre elles...» FGD, Filles victimes d'exploitation, Klouekanme.

« J'ai un oncle jumeau qui a mis sa fille auprès de sa sœur jumelle à Bohicon ici. Or, la mère de la fille s'était déjà endettée et elle a monté un faux coup pour se tirer d'affaire. Son plan consiste à promettre sa fille en mariage à quelqu'un chez qui elle prend souvent de l'argent (créancier). Ainsi, elle a déclaré que sa fille est maltraitée chez sa tante alors qu'en réalité, la fille vend de petites choses avec sa tante et distribue même une partie des recettes aux garçons en ville. Quand le papa (de la fille) a appris la nouvelle du présumé (supposé) mauvais traitement, il l'a ramené de force sa fille à la maison. Finalement c'est la mère de la fille qui l'a donnée en mariage forcé à quelqu'un d'autre (le créancier). Cette affaire a causé beaucoup de dégâts car mon oncle a dit que c'est sa sœur jumelle et son épouse qui se sont mises ensemble pour donner sa fille en mariage forcé... Dans certaines familles, des gens donnent leurs filles en mariage forcé pour avoir en retour de l'argent car les hommes mettent l'argent devant pour avoir les faveurs des parents afin qu'ils les aident à prendre leurs filles en mariage forcé. Ce n'est pas une bonne chose car les filles en réalité ne veulent pas ce genre de mariage». FGD, filles orphelines, Bohicon (Centre Bénin).

Privations liées à la participation : C'est le droit qui suscite le plus de polémique au sein des familles. En général, le droit à la participation n'est pas reconnu. On note néanmoins, certains parents et des enfants instruits plus favorables à l'application de ce droit que les non instruits. Malgré quelques initiatives en cours dans ce domaine, la pratique du droit à la participation revêt un caractère anecdotique au lieu de viser l'édification d'un leadership enfant. Avec l'amélioration progressive de la scolarisation, on peut espérer voir ce droit prospérer.

L'examen de la situation de certaines catégories d'enfants vulnérables, révèle le constat ci-après.

Les enfants bouviers : il s'agit en général de garçons. D'après les témoignages tant des adultes que des enfants eux-mêmes, les droits dont ils sont le plus privés sont le droit à l'éducation et le droit à la santé. En effet, du fait de leurs horaires de travail et de leur déplacement incessant selon les besoins du troupeau, ils n'ont pas le temps matériel d'aller à l'école telle qu'elle existe, car l'école n'est pas adaptée à leurs besoins et à la spécificité de leur occupation. Par ailleurs, la présence des troupeaux attirent des mouches qui occasionnent des maladies pouvant conduire à la dégradation de l'état sanitaire, voire au décès des enfants concernés.



Enfant bouvier Kandi (Nord Bénin)

Les enfants handicapés : en raison de leur handicap, ils sont limités dans l'exercice de certaines activités (déplacements, services, communication, etc.) et se plaignent le plus souvent du regard extérieur (autres personnes). Les plus vulnérables sont ceux considérés comme une incarnation des divinités endogènes et qui sont par conséquent privés de l'essentiel des droits.

Les enfants prostitués ; il s'agit en général de filles à la recherche de subsistance pour couvrir les besoins prioritaires de base. Outre les difficultés liées à l'alimentation, les privations dont elles sont victimes sont relatives à l'absence d'éducation, le risque de grossesse, le déficit d'accès à la santé en cas de maladie, le risque d'exposition aux infections sexuellement transmissibles, etc. Certaines font le travail du sexe avec la complicité de leurs parents qui en tirent profit.

Les enfants de la rue : ils ne sont pas couverts par la protection parentale et éprouvent d'énormes difficultés de subsistance au point où beaucoup se nourrissent d'aliments non propices à la consommation ce qui les expose aux affectives digestives, respiratoires, dermatologiques, etc. Par ailleurs, leur errance à la recherche de la pitance journalière et leurs mauvaises conditions de vie font qu'ils sont exclus de fait des programmes officiels d'éducation.



Enfants de la rue Cotonou (Sud Bénin)

Les enfants talibés : ce sont des enfants qui suivent en priorité les cours d'éducation coranique auxquels d'autres accompagnent les programmes officiels d'éducation. Poussés par les maîtres coraniques et avec la complicité de certains parents, les enfants talibés consacrent une bonne partie de leur occupation à la mendicité (surtout de nourriture dans la rue notamment aux abords des restaurants populaires). Il faut souligner qu'en même temps que la mendicité apaise la faim desdits enfants, les maîtres coraniques en tirent profit de même que les parents (car un enfant talibé qui rentre à la maison sans se plaindre de faim constitue tout au moins un soulagement pour ses parents).



Enfants talibés Malanville (Nord Bénin)

Les enfants victimes de mariage forcé : il s'agit en général de filles que les parents cèdent à des prétendants pour en récupérer des rentes ou pour régler une dette soit sur le plan financier, soit sur le plan social ou culturel, etc. mais sans le consentement des victimes. Dans beaucoup de cas, ces filles se déclarent victimes de maltraitance de toute sorte (physique, psychologique, etc.). De même, bien qu'étant en situation de mariées, elles n'ont souvent pas voix au chapitre dans la prise de décision concernant leur ménage car, elles sont notamment privées du droit à la participation. Ces dernières vivent une situation de transfert d'une relation de dépendance familiale à une autre de dépendance vis-à-vis d'un conjoint qui peut constituer une satisfaction ou un apaisement morale pour les parents, mais n'intègre en rien leurs propres aspirations. Ce contexte peut servir de prélude à un dysfonctionnement futur des alliances ainsi constituées sans connaissance mutuelle et sans consentement volontaire des deux futurs conjoints.

Les orphelins et enfants vulnérables : leur situation de vulnérabilité est associée à la difficulté de se nourrir, de se soigner en cas de maladie et de s'instruire. En raison du décès de leurs parents (l'un quelconque ou leur deux), certains sont obligés d'abandonner l'école pour assurer leur survie et parfois pour aider le parent encore en vie ou le tuteur à survivre. Cette situation induit à leur niveau, une autonomisation précoce et forcée qui les oblige à assumer des responsabilités d'adulte.

Les enfants victimes de traite : chez les tuteurs, ils sont assujettis aux travaux domestiques et économiques ce qui pose tout au moins deux problèmes : ces occupations empêchent leur scolarisation et compromettent par l'ampleur des tâches exécutées, leurs capacités physiques et mentales. L'enrôlement de ces enfants est facilité par l'ignorance (par eux-mêmes) de leurs droits les plus élémentaires et par la vulnérabilité de leurs parents. Ils sont également privés du droit à la santé, à la protection et à la participation. Ils éprouvent par ailleurs, des difficultés liées à leur conditions de vie.



Enfant vendeur de pain, Porto-Novo (Sud Bénin)

Conclusion

La vulnérabilité est intimement liée à des mécanismes de violation des droits de l'enfant au quotidien. Ces mécanismes se fondent sur des situations réelles mais de natures différentes en fonction de la culture, de l'environnement et du niveau de vie des familles. Parmi les facteurs qui expliquent la violation des droits des enfants figurent : les us et coutumes, la précarité de ressources financières au sein des populations, les mauvaises conditions de vie, les difficultés d'accessibilité aux terres cultivables, les contingences naturelles, les déficits dans la planification des investissements sur le territoire national et en conséquence, le soupçon de la mauvaise répartition de la richesse nationale. Les enfants vulnérables sont victimes de discrimination et de privations de plusieurs ordres qui touchent aussi bien le milieu rural que le milieu urbain.

Au plan culturel, de nombreuses pratiques favorisent la violation quotidienne des droits des enfants et les rendent vulnérables. Ainsi, dans les rapports sociaux, tout se rapporte au plus âgé ou au chef de famille qui exerce sa suprématie sur le reste du groupe. Le *droit d'aïnesse* est privilégié. Le plus âgé semble avoir par définition, raison au détriment des Droits de l'enfant. Les espaces communautaires continuent d'être marqués par une conscience aiguë des rapports de force entre les générations avec une imposition de choix aux enfants. Bien que la puissance de l'argent tente d'infléchir les tendances au machisme et au *droit d'aïnesse*, on constate qu'il n'est pas toujours permis d'avoir des idées avant les aînés ou chefs, quelles que soient les aspirations ou les prédispositions des plus jeunes. Les enfants qui tentent de se soustraire à ces règles sont stigmatisés ou rejetés. Avec les mutations sociales qui réduisent l'ampleur des liens sociaux et de la solidarité communautaire, l'enfant devient, quand il est déshérité, vulnérable à tous les points de vue.

On remarque par ailleurs que les dissociations familiales et la dilution de l'autorité de l'Etat sont aussi des sources de violation des Droits de l'enfant. La crise de la famille prend des proportions dramatiques ; des mutations profondes sont apparues au sein de la famille avec de nouvelles normes de conduite. Les dysfonctionnements familiaux (séparation des couples, conflits parents-enfants, polygamie...) de plus en plus manifeste sont des phénomènes relevés qui conduisent inexorablement les enfants à la perte avec pour corollaires la prostitution, le vol, la violence, etc.

D'un point de vue socio-économique, l'enfant est impliqué voire enrôlé dans les stratégies de survie de ses parents/tuteurs. Il doit apprendre à supporter la charge des parents plus que l'inverse. Il représente un investissement et lorsqu'il devient une charge pour la famille, il est possible de le confier précocement à une tierce personne. Les enfants de familles polygames sont de ce point de vue, suffisamment vulnérables en raison de la faible capacité de leurs parents à mobiliser les ressources nécessaires à la prise en charge de leurs besoins. On note en revanche qu'un environnement familial lettré contribue à accroître les chances d'application des différents droits des enfants ce qui rend les enfants moins vulnérables.

Enfin, pour espérer un changement social perceptible, il faudra orienter les investissements vers les mécanismes de protection communautaire, ensuite vers les familles et les enfants.



Enfants concasseurs de pierres Glazoué (Centre Bénin)

Références bibliographiques

MJLDH (2007): *Le code de l'enfant au Bénin: textes législatifs et conventuels*, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 652p.

Nations Unies (1989) : *Convention Internationale des Droits de l'enfant*, New York, 1989.

Nations Unies (1990) : *Déclaration Mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant*, New York, 1990.

Organisation du Changement Social (2007) : *Analyse des perceptions de la population des dimensions de la pauvreté, de la richesse et du bien-être*, Cotonou.

Organisation de l'Unité Africaine (1990) : *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, Addis Abéba.

PAM (2009) : *Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, Cotonou, 168p.

République du Bénin (1990) : *La constitution de la République du Bénin*, Cotonou, 37p.